

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} septembre 2020

Présents : Mmes et Mrs, PUIG Jean-Marie, BAGNERIS Isabel, DAMBLAT Maïté, VARGAS Armand, DA SILVA Manuel, BIAGGINI Sandrine, PUPULIN Bernard, LEFEVRE Olivier, CAMBUS Lisa, COMBES Estelle, GILLES Yves, ROUGE Anne-Marie, ARGENT Pascal, TONDEUX Jacky, FERRAZ Nathalie, MAILHE Cyrille, CHABANO Nelly.

Absents : ALAMANDRI Éric, VIDAL-CROCHETET Sylvie

Pouvoirs : ALAMANDRI Éric à PUPULIN Bernard, VIDAL-CROCHETET Sylvie à BAGNERIS Isabel.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour, il s'agit d'achat d'anti pince doigts pour les écoles : accord du conseil municipal

Point 1 : Désignation du secrétaire de séance

Madame FERRAZ Nathalie se propose - *Vote à l'unanimité.*

Point 2 : Approbation du CR du 30 juillet 2020 :

- ✓ Il convient de rectifier le point sur les associations et préciser le vote pour la Zumba.
- ✓ Il convient d'apporter une correction page 2 sur le point budget.

Point 3 : MURETAIN AGGLO

Convention partage de moyens /propreté aux abords des points d'apport volontaire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale :

Pour améliorer la collecte des déchets, le Muretain Agglo a souhaité développer la mise en place de points de collecte à usage collectif.

Ces points d'apport volontaire occasionnent des accumulations de déchets et encombrants en dehors des contenants et interrogent la limite de compétence entre le Muretain et les communes en matière de propreté.

C'est pourquoi, il est opportun que le Muretain conventionne avec les communes qui le souhaitent pour assurer la propreté des sites de collecte dans une logique de proximité et de réactivité.

Monsieur le Maire propose de signer une convention. Celle-ci a pour objet de définir les conditions de partage de moyens entre le Muretain et notre commune dans le domaine de la propreté aux abords des points d'apport volontaire et des points de regroupement que le Muretain a installé pour remplir les missions qui relèvent de la compétence transférée « collectes des déchets ménagers et assimilés ».

La commune s'engage au nettoyage des abords et le Muretain propose une somme forfaitaire de 187.16€ par site ; pour notre commune 20 sites, soit 20 x 187, 16€ = 3 743, 20€. Cette somme sera versée annuellement. Il convient de se prononcer pour signer la convention.

Vote à l'unanimité

Groupeement de commande relatif à une mission SPS/services communs

Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale :

2

Le Muretain Agglo est amené à réaliser des missions de sécurité et de protection de la santé (SPS) dans le cadre de sa compétence.

Certaines communes membres du Muretain Agglo sont amenées à réaliser les mêmes prestations dans le cadre de leurs compétences respectives.

Au regard des discussions menées entre le Muretain Agglo et les communes membres, il apparaît qu'un groupement de commandes pour une mission de sécurité et de protection de la santé (SPS), tant pour les besoins propres du Muretain Agglo que pour ceux des communes, permettrait de mutualiser les procédures, l'expertise des acheteurs publics et participerait, par un effet de volume, à réaliser des économies sur les achats.

Le Bureau Communautaire a approuvé la constitution d'un groupement de commandes le 9 juillet 2020.

Monsieur le Maire propose de signer la convention.

Vote à l'unanimité

↳ **Groupement de commandes relatif à l'accord cadre de fournitures et produits d'entretien/services communs.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale :

Le Muretain Agglo est amené à réaliser des achats et de la maintenance de matériels de restauration dans le cadre de sa compétence.

Certaines communes membres du Muretain Agglo sont amenées à réaliser les mêmes prestations dans le cadre de leurs compétences respectives.

Au regard des discussions menées entre le Muretain Agglo et les communes membres, il apparaît qu'un groupement de commandes pour l'achat et la maintenance de matériels de restauration, tant pour les besoins propres du Muretain Agglo que pour ceux des communes, permettrait de mutualiser les procédures, l'expertise des acheteurs publics et participerait, par un effet de volume, à réaliser des économies sur les achats.

Le Bureau Communautaire a approuvé la constitution d'un groupement de commandes le 9 juillet 2020.

Monsieur le Maire propose de signer la convention.

Vote à l'unanimité

↳ **Groupement de commandes relatif à l'achat et la maintenance de matériels de restauration/services communs**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale :

Le Muretain Agglo est amené à réaliser des achats et de la maintenance de matériels de restauration dans le cadre de sa compétence.

Certaines communes membres du Muretain Agglo sont amenées à réaliser les mêmes prestations dans le cadre de leurs compétences respectives. Au regard des discussions menées entre le Muretain Agglo et les communes membres, il apparaît qu'un groupement de commandes pour l'achat et la maintenance de matériels de restauration, tant pour les besoins propres du Muretain Agglo que pour ceux des communes, permettrait de mutualiser les procédures, l'expertise des acheteurs publics et participerait, par un effet de volume, à réaliser des économies sur les achats.

Le Bureau Communautaire a approuvé la constitution d'un groupement de commandes le 9 juillet 2020.

Monsieur le Maire propose de signer la convention.

Vote à l'unanimité

Point 4 : SAGe /Approbation des modifications statutaires pour les membres.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale :

Lors de la réunion syndicale du 7 août 2020 le Sivom SAGe a approuvé :

- L'extension des 4 compétences du Sivom en matière de GEMAPI
- La modification du nombre de délégués, de l'article 6.1
- La modification de l'article 8 relatif à la création de commissions syndicales
- Les statuts du Sivom SAGe ainsi modifiés et annexés.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur l'extension, les modifications et sur les statuts ainsi modifiés.

Vote à l'unanimité

Point 5 : Médiathèque

Présentation du règlement intérieur et de la charte internet.

Monsieur le Maire, propose de les approuver.

M. le Maire précise qu'en cas de problèmes liés à la consommation de nourriture ou de boissons, un avenant serait soumis au vote du Conseil Municipal.

Vote à l'unanimité

Point 6 : Ecoles

Monsieur le Maire propose un devis d'un dispositif « anti pince doigts » pour les 20 portes du groupe scolaire par la société SETIN d'un montant de 1 442.00€ H.T et propose de demander subvention auprès du Conseil Départemental et du Muretain Agglo.

Vote à l'unanimité

Point 7 : Informations et questions diverses.

- ✚ Question de M. Mailhé sur le maintien du forum des Associations -> Réponse positive, il aura lieu le 5 Septembre sur le parvis de la Salle des Fêtes avec un sens de circulation et l'obligation du port du masque en raison des problèmes sanitaires.
- ✚ Discussion sur l'usage des salles pour les associations sportives : En attente des consignes des fédérations de sport et de la préfecture, une fois l'aval donné, la mairie fournira du matériel désinfectant pour un nettoyage systématique.
- ✚ Point de collecte dégradé : M. et Mme Combes l'ont nettoyé.
- ✚ Constatation d'une augmentation des incivilités aux abords des points de collecte (dépose sauvage ..), de la Cabane à livres (remplie de papiers) ainsi que de dégradations autour des écoles Problème City Park : fermeture envisagée

Séance levée à 20h38.

Le Fauga